

Grille de cotisations 2016

Revenus mensuels nets	Cotis. Mensuelle Actifs	Cotis. Mensuelle Inactifs
- de 1 000 €	2 €	1 €
1 000 à 1 250 €	3 €	2 €
1 250 à 1 500 €	4 €	3 €
1 500 à 1 750 €	5 €	4 €
1 750 à 2 000 €	6 €	5 €
2 000 à 2 250 €	8 €	6 €
2 250 à 2 500 €	10 €	8 €
2 500 à 2 750 €	12 €	10 €
2 750 à 3 000 €	14 €	11 €
3 000 à 3 500 €	17 €	12 €
3 500 à 4 000 €	20 €	14 €
4 000 à 4 500 €	23 €	16 €
4 500 à 5 000 €	26 €	18 €
5 000 à 5 500 €	28 €	20 €
5 500 à 6 000 €	30 €	24 €
6 000 à 6 500 €	33 €	26 €
6 500 à 7 000 €	35 €	30 €

Vous trouverez le montant de votre cotisation dans la grille ci-contre, pour la déterminer il faut prendre le montant correspondant à votre revenu mensuel net sur 12 mois.

Pour payer vos cotisations deux possibilités :

- Les chèques sont à mettre à l'ordre du : Syndicat SUD SOLIDAIRES des Fonctions Centrales et Activités Sociales de l'Énergie. En abrégé :

Syndicat SUD Solidaires FC et AS de L'énergie

- Un virement de votre compte bancaire sur le compte du syndicat, c'est sans frais pour vous et sans frais pour le syndicat en utilisant le RIB du compte du syndicat.

Afin de faciliter le suivi de la trésorerie, merci de nous indiquer votre choix



CREDIT COOPERATIF

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : SYND SUD ENERGIE FONCTIONS

Domiciliation : CREDITCOOP COURCELLES

42559	00001	41020026045	52
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	0141	0200	2604	552
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : CCOPFRPPXXX

Vous pouvez déduire le montant annuel de vos cotisations dans votre déclaration d'impôt, vous recevrez une attestation du syndicat à cet effet. L'administration fiscale déduira 66% de vos cotisations de votre montant à payer.

Si vous n'êtes pas imposable, envoyer tout de même l'attestation à l'administration fiscale, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt à hauteur de 66 % du montant annuel de vos cotisations.